



Aux origines du Syrpa : l'A.P.A., association de la presse agricole

Repères :

Le SYRPA, le réseau des agri-communicants, a été constitué en syndicat le 16 juin 1898. Il a évolué au cours de son histoire en prenant diverses appellations :

- Association de la Presse Agricole, de 1898 à 1945;
- Syndicat des journalistes de la presse agricole, de 1945 à 1963;
- Syndicat des rédacteurs techniques de la presse agricole, de 1963 à 1969;
- Syndicat national des rédacteurs techniques de la presse agricole, de 1963 à 1975;
- SYRPA depuis 1975.

Un communiqué du 17 juin 1898 informe :

« L'Agence Havas annonce la constitution d'une Association de la presse agricole. Au cours d'une réunion à laquelle assistaient plus de cinquante publicistes agricoles, le bureau de l'Association a été ainsi que suit constitué :
Président : M. Legludic, sénateur.

Vice-présidents : MM. Edouard André, Battanchon, L. Grandeau et Henry Sagnier.

Secrétaire général : M. Charles Deloncle.

Conseillers : MM. Bourguignon, Brillaud-Laujardière, de Cérès, Chauré, Degrully, Dutey-Harispé, de Lagorsse, Léon Lesage, Lesne, Marsais, Menault, Martinet, Dr Trabut, Viala.

Secrétaire général adjoint : M. J. Troude.

Secrétaires : MM. Henri Bocher, Louis Bréchemin, J. de Loverdo.

Trésorier : M. Paul Dubreuil.

Par acclamation et à l'unanimité, l'assemblée a nommé président d'honneur de l'Association de la presse agricole, M. Jean Dupuy, président du Syndicat de la Presse parisienne ».

Le Journal d'agriculture pratique, de jardinage et d'économie domestique consacre une colonne à cet événement en page 883 de son tome 1 de 1898 et précise :

« La presse agricole, qui compte en France plus de cent organes et au moins 350 à 400 directeurs, administrateurs ou rédacteurs, vient de se réunir en une association syndicale sous

le nom d'Association de la Presse agricole. La réunion au cours de laquelle cette association s'est constituée, a eu lieu le jeudi 16 juin, à quatre heures, au siège de la Société d'encouragement à l'agriculture, 5, avenue de l'opéra. Plus de cinquante publicistes agricoles y assistaient. Après approbation des statuts, l'assemblée a procédé à l'élection de son comité directeur ».

L'article cite après l'ensemble des élus, et précise que le nouveau président, M. Legludic, sénateur est également président de la Société d'encouragement à l'Industrie laitière et président du Syndicat des agriculteurs de la Sarthe. L'article poursuit :

« Cette importante association, dont nous ferons connaître ultérieurement le but et l'organisation, nous semble appelée à rendre de grands services à la Presse agricole et à l'agriculture française. D'après les statuts qui ont été adoptés, les membres paient un droit d'entrée de 10 fr. et une cotisation annuelle de 10 fr. Le siège social a été provisoirement fixé 10, rue d'Enghien. Les demandes d'admission et de renseignements doivent être envoyées à cette adresse à M. Charles Deloncle, secrétaire général de l'Association ».

Dans son tome 2 de l'année 1898, le Journal d'agriculture pratique, de jardinage et d'économie domestique détaille les suites qui ont été données à la création de l'APA :

Association de la Presse agricole.

Le Ministre de l'Agriculture a reçu la semaine dernière M. Legludic, sénateur, président de l'Association de la Presse agricole, qui lui a présenté une délégation du Comité directeur de cette Association, composée de MM. Bourguignon, Brillaud-Laujardière, de Cérès, Chauré, de Lagorsse, Charles Deloncle, Lesne, Paul Dubreuil, Louis Brechemin et Henri Bocher.

M. Legludic, après avoir fait connaître à M. Viger l'objet de l'Association, a exposé les desiderata des journalistes agricoles et appelé notamment l'attention du Ministre de l'Agriculture sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que la Presse agricole fût représentée au sein des Conseils et Commissions institués par l'administration de l'Agriculture.

M. Viger a assuré le Comité de l'Association de la Presse agricole de sa vive sympathie et de sa sollicitude pour l'œuvre qu'il dirige et a promis d'examiner avec la plus grande bienveillance et le désir de leur donner satisfaction les vœux qui lui ont été soumis.

Dans le même numéro du journal, on apprend également que « dans sa séance du 11 novembre 1898, le comité directeur de l'Association de la Presse Agricole, réuni sous la présidence de M. L. Legludic, sénateur et président, a prononcé l'admission de quarante-cinq adhérents. Le comité directeur s'est, en outre, occupé des mesures à prendre en vue d'obtenir en faveur des publicistes agricoles appartenant à l'Association un certain nombre d'avantages et de privilèges ».

Dans son n°12 du 1er avril 1899, le journal « Le cidre et le poiré » précise que « l'Association de la presse agricole est en pleine voie de succès; quoiqu'elle soit de création récente, elle a déjà recruté un nombre considérable d'adhérents. Aussi est-elle assez forte pour garantir les intérêts professionnels de ses membres et espère-t-elle parvenir à créer dans un avenir assez rapproché une caisse de retraite à leur usage.»

Un article du 10 mars 1904 du journal Le Petit Parisien rend compte de l'assemblée générale de l'association au palais d'Orsay et précise que « la question principale à l'ordre du jour de la réunion était l'organisation de la caisse

de retraites des journalistes agricoles». Cette caisse, filiale de l'APA, sera officiellement constituée le jeudi 8 novembre 1906. Cette caisse de retraites constituera la vocation essentielle de l'APA, jusqu'en 1945.

Parmi les autres actions exemplaires menées par l'APA au cours de ses premières années d'existence, on relève notamment :

- l'obtention d'avantages accordés à ses membres (réductions dans des stations thermales, théâtres, casinos, hôtels, commerçants, expositions... et surtout une réduction de 50% sur les tarifs de chemin de fer),
- l'engagement aux côtés d'autres structures de presse dans les grandes revendications de la profession (comme celle de 1922 demandant au Parlement le repos hebdomadaire pour les journalistes; ou celle de 1923 portant sur la réprobation de la condamnation d'un journaliste de Cherbourg pour violation du secret professionnel; ou bien encore celle de 1934 pour s'opposer à un projet de loi ayant pour effet de restreindre la liberté de la presse).
- la tentative (avortée) dès 1933 de participer à la création d'une Fédération internationale de la presse agricole.

Deux ans après sa création, l'APA compte près de 220 publicistes, prouvant « à quel degré de prospérité l'association est rapidement parvenue » souligne la revue « La Vigne américaine sa culture son avenir en Europe » n° 7 de Juillet 1900. Très rapidement, le nombre d'adhérents va dépasser les 400 membres (sociétaires, retraités, honoraires et expectants). Toutefois le nombre de membres sociétaires restera limité à 300 (le plafond passera par la suite à 350).

Association de la Presse Agricole

Siège social : 41, rue de Lille, Paris

Association de 300 membres, administrée par un Comité Directeur de 25 membres comprenant un bureau et un conseil nommés chaque année par l'assemblée générale.

Conditions d'entrée : être Français, collaborer depuis deux ans aux moins à des journaux agricoles ou être rédacteur agricole dans un journal quelconque ; verser un droit d'entrée de 10 francs et la cotisation de l'année, 10 fr. L'Association ne peut être de plus de 300 membres. Fonds de secours. La réunion du comité se fait tous les trois mois à Paris. Le Secrétaire-général adjoint reçoit chez lui les lundis et mercredis, de 2 à 4 heures, 61, boulevard Barbès.

Extrait introductif de l'annuaire de l'APA de 1905